

ASSOCIATION :

**COMPTE DE RESULTAT (Dépenses et Recettes)**  
**AU** (dernier exercice clos)

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Services extérieurs			Produits de l'activité		
Impôts et taxes			Cotisations et dons		
Frais personnel			Subventions		
Autres frais de fonctionnement			Autres produits de fonctionnement		
<b>TOTAL Charges d'exploitation</b>			<b>TOTAL Produits d'exploitation</b>		
Charges financières			Produits financiers		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
<b>Solde débiteur : <u>EXCEDENT</u></b>			(ou) <b>Solde créditeur : <u>DEFICIT</u></b>		
<b>TOTAUX</b>			<b>TOTAUX</b>		

**CONSEILS :**

Si des comptes ont été établis pour l'année civile, il faut reporter le compte de résultat 2024 dans la colonne "exercice N" et celui de 2023 dans la colonne "exercice N-1".

Si des comptes ont été établis pour l'année scolaire, il faut reporter le compte de résultat au 31/08/2024 dans la colonne "exercice N" et celui du 31/08/2023 dans la colonne "exercice N-1".

Si les comptes sont arrêtés au 30 juin, il faut reporter le compte de résultat au 30/06/2024 dans la colonne "exercice N" et celui du 30/06/2023 dans la colonne "exercice N-1".